

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître de l'ouvrage :

COMMUNE DE LOCQUELATS

Objet du marché :

Lotissement « Impasse du verger »
Aménagement V.R.D

Remise des offres :

Date limite de remise des offres : **Jeudi 04 SEPTEMBRE 2025**

Heure limite de réception : **12H00.**

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER – OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres	3
2.2 - Structure de la consultation	3
2.3 - Maîtrise d'œuvre	3
2.4 - Variantes techniques	3
2.5 - Mode de règlement	3
2.6 - Délai d'exécution	3
2.7 - Délai de validité des offres	3
2.8 - Propriété intellectuelle des projets	3
2.9 - Unité monétaire	3
ARTICLE 3 – CONTENU DES OFFRES	4
3.1 - Contenu des offres	4
ARTICLE 4 – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES - NEGOCIATION	4
4.1 - Jugement et classement des offres	4
4.2 - Négociation	5
ARTICLE 5 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7

ARTICLE PREMIER – OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concerne :

- **L'exécution des travaux de voirie provisoire et définitive, l'aménagement paysager ainsi que des réseaux EU – AEP et EP au lotissement « Impasse du verger » afin de viabiliser les 4 lots sis rue du bois d'amour sur la commune de LOCQUELTAS.**

Démarrage des travaux :

*** 29/09/2025**

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Cette consultation est entièrement dématérialisée conformément aux articles L2132-2 et R2132-7 du code de la commande publique.

2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offre

La consultation est soumise aux dispositions de la **procédure adaptée** passée en application des **articles L2123-1 et R2123-8 du code de la commande publique**

2.2 Structure du marché

- La présente consultation ne comporte ni lot ni tranche

Le marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

2.3 Maîtrise d'œuvre

La Maîtrise d'œuvre est assurée par :

Cabinet C.E.A – 2 rue du petit clos – 56150 GUENIN

Variantes techniques

-Les variantes techniques ne sont pas autorisées.

2.5 Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le Maître de l'ouvrage est le virement au moyen d'un mandat administratif.

2.6 Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement.

2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.8 Propriété intellectuelle des projets

Sans objet.

2.9 Unité monétaire

L'unité monétaire pour l'exécution du présent marché est l'**Euro**.

ARTICLE 3 – CONTENU DES OFFRES

3.1 Contenu des offres

Les offres seront rédigées et présentées en langue française

➤ **Un « Dossier Administratif » :**
(avec les documents suivants)

- **Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 de l'ordonnance du 23 juillet 2015** et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Imprimés **DC1 - DC2**

- **Moyens techniques et humains pour l'opération**

-Références de moins de 3 ans pour des **prestations au minimum similaires (volume, superficie ou longueur)** avec leur date de réalisation et les certificats des maîtres d'ouvrage ou maître d'œuvre attestant de leur bonne exécution et d'une manière générale toute pièce permettant de juger des capacités techniques et financières de l'entreprise.

➤ **Un « Dossier Offre » :**
(Qui contiendra les documents suivants dûment signés) :

- L'Acte d'Engagement (A.E)
- Le Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E)
- Le Bordereau des Prix (B.P) *avec prix unitaire écrit en toutes lettres.*
- Le C.C.A.P
- Le C.C.T.P

➤ **Un « Mémoire technique » :**
(qui contiendra les documents suivants) :

- **Une Note Technique** indiquant :
 - Les procédés d'exécution envisagés (*moyens techniques et humains mis en œuvre*).
 - Les dispositions d'organisation et de suivi pour assurer la sécurité, le bon déroulement de l'opération.
- **1 exemple de D.O.E** (comme demandé au BP, hors CD), taille maxi des documents au format A3. **15 feuilles A4 maxi**
- Les **fiches techniques des produits (1 par matériau)** courbe granulométrique des granulats ou produits bitumineux, grilles, bordures, canalisations, signalisation horizontale et verticale, etc. ...qui seront mis en œuvre sur le chantier.

ARTICLE 4 – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES - NEGOCIATION

4.1 Jugement et classement des offres

La commission d'appel d'offres éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation. La commission d'appel d'offres choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution pondérés.

4.2 Négociation

Après analyse des candidatures et des offres sur la base de sélection des critères de sélection définis ci-dessous et classement des candidatures, **le pouvoir adjudicateur retiendra 3 candidats maximum.**

Sur la base des offres remises, le pouvoir adjudicateur pourra engager les négociations avec les 3 candidats.

A l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

En se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Critère d'attribution – Total sur 100 points

1) « **VALEUR TECHNIQUE** » (sur 20 points) appréciée au vu :

- Les procédés d'exécution envisagés (moyens techniques et humains). **(5 points)**
Absence de renseignements : 0 pts
Renseignements insuffisants : 2.5 pts
Renseignements suffisants : 5 pts

- Dispositions projetées pour la sécurité du personnel et des usagers de la route **(5 points)**
Absence de renseignements : 0 pts
Renseignements insuffisants : 2.5 pts
Renseignements suffisants : 5 pts

- D.O.E (dossier des ouvrages exécutés) **(5 points)**
Absence de renseignements : 0 pts
Renseignements insuffisants : 2.5 pts
Renseignements suffisants : 5 pts

- Les fiches techniques (**1 par matériaux**) des produits à mettre en œuvre **(5 points)**
Absence de renseignements : 0 pts
Renseignements insuffisants : 2.5 pts
Renseignements suffisants : 5 pts

2) « **PRIX** » (sur 80 points) apprécié au vu :

- Les offres de prix seront classées selon la formule suivante :

$$\text{Note} = (\text{MP}/\text{ME}) \times 80$$

MP : Montant de l'offre la plus basse de la consultation

ME : Montant de l'offre du candidat

La commission d'appel d'offres examinera l'offre de base des candidats pour établir un Classement.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés aux articles 48 à 54 du Décret 2016-360, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le règlement et l'acte d'engagement ne sera pas pris en compte.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en chiffres sur le bordereau des prix, prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en compte. Dans le cas où des erreurs de multiplication ou d'addition seraient constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant, en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente. Lors de l'examen des offres, la commission d'appel d'offres se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires. **Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.**

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Cette consultation est entièrement dématérialisée conformément aux articles L2132-2 et R2132-7 du code de la commande publique.

L'adresse de remise des offres dématérialisées est : **<http://megalisbretagne.org>**

LES CANDIDATS DEVRONT CONSTITUER LEUR DOSSIER EN TENANT COMPTE DES INDICATIONS SUIVANTES, AFIN DE GARANTIR AU MIEUX LE BON DEROULEMENT DE CETTE PROCEDURE DEMATERIALISEE :

A- Recommandations préalables :

- **Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats électroniques suivants :**
 - **de préférence** : Format de fichier PDF Acrobat de l'éditeur Adobe
 - Format de fichier Excel de l'éditeur Microsoft
 - Format de fichier Word de l'éditeur Microsoft
 - Format de fichier Power Point de l'éditeur Microsoft
 - Formats d'images : .gif, .jpeg, .png

- **La taille de chaque fichier** ne devra pas dépasser 5 Mega-Octets.
- Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Chaque document nécessitant une signature au titre de la candidature ou de l'offre doit être **signé électroniquement**.

*Il est précisé que l'accès au réseau et à la signature sont à la charge financière des candidats. **Equipez-vous dès maintenant d'un certificat numérique auprès d'une des Autorités de certification mentionnées sur le site***

[http:// megalisbretagne.org](http://megalisbretagne.org)

Le soumissionnaire est invité à traiter les fichiers constitutifs de sa candidature préalablement par un anti-virus.

B- La réponse dématérialisée doit contenir un fichier offre.zip.

Préparation du fichier offre.zip :

- Sur votre poste de travail, créez un répertoire "OFFRE".
- Stockez dans ce répertoire les documents demandés à l'article V.1.2 qui constituent votre candidature et votre offre
- Une fois que vous avez mis tous les fichiers relatifs à votre offre dans le répertoire offre vous allez compresser ou « zipper » le répertoire "offre".
- Sous Windows, faire un clic droit sur le répertoire "offre" et sélectionner le menu "ajouter à offre.zip". Ce fichier sera créé au même endroit que le répertoire "offre".

C- Références horaires utilisées

La transmission des documents fait l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent du site de dépôt.

Le soumissionnaire en accepte explicitement l'horodatage proposé ou devra renoncer à déposer son pli par voie électronique.

Avertissement sur l'heure de clôture de réception des réponses électroniques :

Ce qui compte c'est l'heure de fin de réception de la réponse électronique. Il faut alors prendre en compte le temps de l'envoi de votre réponse électronique.

Exemple : Si l'heure limite de réception des plis est fixée à 12h 00, il faut que la transmission soit achevée avant 12h 00.

La collectivité ne pourra être tenue responsable des dommages, troubles, ..., directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

D- Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés Après l'ouverture des plis, les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs questions avant le 28/08/2025 au travers du profil acheteur, via le lien questions/réponses.

Toute entreprise est priée de signaler dans les 48 heures à dater de la réception du dossier, toutes anomalies ou pièces manquantes, aux services indiqués ci-dessus.
Passé ce délai, le dossier est considéré comme complet et sans observation.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises